



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

COMMUNIQUE AGREMENT CAMPAGNE 2017-2018

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques (Exportateurs de fèves) demandeurs d'agrément pour la campagne 2017-2018, que le délai de dépôt de dossiers précédemment fixé au Mercredi 30 août 2017 est prorogé **au mercredi 13 Septembre 2017, délai de rigueur.**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h à l'immeuble CAISTAB au **20^{ème} étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales).**

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Pour toute information complémentaire, contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 20 27 95/ 20 25 69 64/ 20 20 28 43/20 25 56 42

La Direction Générale